

**Article 1.**

1.1 Les présentes règles de participation s'appliquent à l'émission par la Loterie Nationale de la loterie à billets instantanés électroniques, appelée "ELO" et portant le numéro de jeu 998851701. Les billets instantanés électroniques sont vendus exclusivement par l'intermédiaire du site Internet de la Loterie Nationale et conformément aux dispositions des règles de participation aux jeux en ligne de la Loterie Nationale.

1.2 Le "ELO" est une forme de loterie à billets instantanés électroniques.

1.3 Le prix de vente du billet instantané électronique "ELO" est fixé à 2 €.

**Article 2. Description du jeu**

2.1 Le joueur valide sa mise de 2 € en cliquant sur la case « ACHETER JEU : 2 € ». La mise est débitée sur les disponibilités telles que définies à l'Article 2 des règles de participation aux jeux en ligne de la Loterie Nationale.

2.2 Le billet instantané électronique est représenté à l'écran par deux zones à gratter reproduisant douze symboles de jeu (six symboles de jeu par zone).

**« CHANCE 1 »**

Si parmi les six symboles de jeu figurant dans la zone sous « CHANCE 1 », le participant trouve trois fois le même montant d'argent en Euro, il le gagne une fois.

**« CHANCE 2 »**

Si parmi les six symboles de jeu figurant dans la zone sous « CHANCE 2 », le participant trouve trois fois le même montant d'argent en Euro, il le gagne une fois.

**« CHANCE 3 »**

Si parmi les douze symboles de jeu figurant dans les deux zones, le participant trouve trois fois le même montant d'argent en Euro, il le gagne une fois.

2.3 Les symboles de jeu qui peuvent apparaître dans les zones à gratter reproduisant douze symboles de jeu, sont les suivants :

10 montants d'argent en euros (30.000, 100, 75, 50, 25, 20, 15, 10, 5, 2) :

AMOUNTS
<b>30.000 €</b>
<b>100 €</b>
<b>75 €</b>
<b>50 €</b>
<b>25 €</b>
<b>20 €</b>

15 €
10 €
5 €
2 €

2.4 Lorsque le joueur fait le choix de jouer, « celui-ci doit cliquer au moyen de sa souris d'ordinateur ou appuyer sur son écran tactile sur la zone à gratter ».

2.5 Si le joueur découvre les symboles gagnants suivant les modalités décrites dans l'Article 4. des présentes règles de participation, l'unité de jeu est gagnante. La nature du lot gagné s'affiche automatiquement à l'écran.

### Article 3. Mécanique du jeu

3.1 Seules les données enregistrées informatiquement sur le système central utilisé par la Loterie Nationale font foi. En cas de contestation entre le joueur et la Loterie Nationale portant sur une divergence entre les informations mentionnées sur l'écran du joueur ayant acheté un billet instantané électronique par Internet et celles enregistrées informatiquement par la Loterie Nationale, seules ces dernières informations font foi. Les informations mentionnées sur l'écran du joueur ou celles figurant sur une copie à l'écran tirée sur papier sont purement informatives et ne peuvent prévaloir sur les dispositions des présentes règles de participation.

3.2 Les gains pour chaque lot gagnant sont déterminés par le Tableau 1 en annexe.

### Article 4. Généralités

4.1 Suivant les dispositions décrites à l'Article 2. des présentes règles de participation, si dans les zones à gratter reproduisant douze symboles de jeu, le joueur découvre trois fois le même montant d'argent en euros au jeu « **CHANCE 1** »,

« **CHANCE 2** » ou « **CHANCE 3** », il le gagne une fois, conformément aux dispositions des règles de participation aux jeux en ligne de la Loterie Nationale.

### Article 5. Paiement des gains

5.1 Les gains ne sont payables que conformément aux dispositions des règles de participation aux jeux en ligne de la Loterie Nationale.

### Article 6. Publication des règles de participation

6.1 Les présentes règles de participation sont disponibles sur le site [www.loterie.lu](http://www.loterie.lu).

Leudelange, le 12/01/2023.

LOTIERIE NATIONALE



Léon LOSCH  
Directeur

Tableau 1

Rang	Lots	Nombre de lots (sur 500,000 billets instantanés)
1	30.000 €	2
2	100 €	25
3	75 €	20
4	50 €	600
5	25 €	20
6	20 €	1 250
7	20 €	1 250
8	15 €	2 500
9	15 €	2 500
10	10 €	10 500
11	5 €	25 000
12	2 €	70 000
13	Non gagnants	386 333